



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2022

Ouverture de séance : 18h30

Validation du PV de la dernière assemblée :

M. le Maire demande à l'assemblée de lui en donner acte - [PV Approuvé](#)

I. Désignation du secrétaire de séance :

Rapporteur : Anthony Melin

Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous propose, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner à cet effet, **Monsieur Morgan Hillaire**. [Adopté à l'unanimité](#)

Monsieur HILLAIRE va donc procéder à l'appel des conseillers :

II. Appel nominal des conseillers municipaux :

ÉLU	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	DONNE PROCURATION À
ANTHONY MELIN	x			
JACQUES CRUZ	x			
LAETITIA GAUTREAU	x			
UGO CAROTTI	x			
STÉPHANIE PRADON	x			
CHRISTIAN BILLEBAULT	x			
NADINE FARGIER	x			
ISABELLE NAVARRO	x			
LAURENCE NAVARRO				ANTHONY MELIN
GAID LE BAYEC	x			
LIONEL COTTIN	x			
CORALINE FESQUET	x			
YANN BENZAET	x			
MORGAN HILLAIRE	x			
JOSÉ CARRENO				THIERRY VERNIÈRE
ELISABETH KÉRACHE	x			
THIERRY VERNIERE	x			



ROGÉ ANDRÉO	x			
EMMANUELLE PAIN	x			

III. Constat du Quorum :

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

IV. Informations au conseil

- Monsieur le Maire informe le conseil de la démission du Conseiller municipal Fabrice VUILLERMET pour raison professionnelle. Emmanuelle PAIN intègre le Conseil Municipal.
- Concernant le marché public de la révision du PLU, et après avis favorable de la commission MAPA, j'ai engagé le groupement représenté par la société UADG urbanisme pour assurer la révision du PLU pour un prix total de 67 700€ HT. Une réunion publique a eu lieu le 20 septembre 2022.
- DÉCISION 2022-004 : Décision d'Ester en justice, désignant Maître Boillot Guillaume du cabinet B&B avocats à Montpellier pour défendre les intérêts de la commune devant le TA suite au recours de M. Navarro contre le permis du restaurant « Chez Pierrot »
- DÉCISION 2022-005: suite à de nombreuses sollicitations pour la location du Boulodrome, décision de fixer le prix journalier à 200 euros.
- Signature d'un avenant au lot 1 Gros Œuvre du marché d'extension du «groupe scolaire « la saladelle » pour un prix de 7882,58€HT portant le prix total à 193 882,58€ HT.

Arrêtés :

Prolongation de la fermeture salle polyvalente 6.1-169-2022 à compter du 1^{er} septembre 2022.
Travaux parking espace Simone Veil (covoiturage) 8.3-171-2022 à partir du 6 septembre 2022.
Mise en en discrétion des réseaux rue P. Valéry 8.3-179-2022 à partir du 23 septembre 2022.
Extinction de l'éclairage public 6.4.3-180-2022 depuis le Lundi 03 Octobre de 23H30 à 5h chaque nuit.

V. Lecture de l'ordre du jour du 12 octobre 2022

1. Nomination d'un nouveau correspondant défense
2. Rapport de gestion exercice 2021- l'Or Aménagement
3. 8000 arbres par an pour l'Hérault - campagne 2023
4. Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à POA
5. Adhésion au réseau francophone villes amies des aînés



- 6. Décision modificative
- 7. Questions orales

1. Nomination d'un nouveau correspondant défense

Rapporteur : Anthony Melin

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 10 Juillet 2020, l'assemblée a désigné Fabrice Vuillermet qui pour des raisons professionnelles a été contraint de démissionner de son poste de conseiller municipal.

Par conséquent, il revient à l'assemblée de désigner un nouveau correspondant défense.

Je vous propose de désigner Lionel Cottin correspondant défense de la commune de Candillargues.

[Adopté à l'unanimité](#)



2. Rapport de gestion exercice 2021- l'Or Aménagement

Rapporteur : Anthony MELIN

Candillargues étant actionnaire de la SPL l'Or aménagement, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales, il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel de sa représentation au sein des instances de L'Or Aménagement en 2021.

Ce rapport vous a été transmis et contient dans un souci de transparence et de bonne information les éléments suivants :

- Rapport d'activité 2021 et projets des résolutions
- PV de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établi par le CA du 31 Mai 2022
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées de l'exercice 2021

Il vous est donc proposé d'approuver le rapport annuel écrit au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité



3. 8000 arbres par an pour l'Hérault - Campagne 2023

Rapporteur : Gaïd Le Bayec

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il a lancé l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Ces plantations sont affectées à l'usage du public ou à un service public communal et seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit. La commune sera responsable de leur entretien et contribuera ainsi à la réussite de l'opération.

En conséquence, LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à :

- Accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable d'un total de: 50 arbres (20 chênes pubescents, 20 Micocouliers de provenance et 10 Tamaris de France) ;
- Affecter ces plantations au secteur de la Plaine des sports
- Autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité



4. Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à POA

Rapporteur : Jacques Cruz

Les communes de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or perçoivent jusqu'à présent le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'occupation des sols sur le territoire communal.

L'aménagement des zones d'activités communautaires est entièrement financé par la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

L'article 109 de la loi de finances 2022 a rendu obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement concernant le périmètre des ZAE à l'EPCI de rattachement et la commune a délibéré le 13 Avril 2022 accordant ce reversement.

Désormais, afin de permettre à la commune la reversion du produit de la part communale de la taxe d'aménagement perçu sur le périmètre des zones d'activités économiques, il convient de valider une convention définissant ce périmètre ainsi que les parcelles concernées.

La convention vous a été transmise en annexe et prévoit un versement de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2022, comme imposé par la LOI finances 2022.

Ainsi, le conseil municipal est invité à valider ladite convention et autoriser M.le Maire à signer toute pièce intervenant dans cette affaire.

[Adopté à l'unanimité](#)



5. Adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés

Rapporteur : Nadine Fargier

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

L'association a aussi à sa charge l'attribution de fonds de soutien pour le développement de projets à destination de nos aînés.

L'adhésion à cette association induit une participation financière de 0,067 centime par habitant soit pour Candillargues la somme de 130€ et la nomination d'un représentant de la collectivité au sein de cette association ainsi qu'un suppléant.

La collectivité, sensible à ce sujet et désireuse de mettre en place une véritable politique du bien vieillir ensemble s'inscrit totalement dans cette dynamique.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider la proposition d'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, nommer M. Christian Billebault représentant de la collectivité et Emmanuelle Pain suppléante.

Adopté à l'unanimité



6. Décision modificative

Rapporteur : Ugo Carotti

Les crédits ouverts sur les comptes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal nécessitent des virements et ajustements :

Pour donner une lecture simple de ces besoins :

Il convient d'ajuster le budget de Fonctionnement afin de mettre en place le changement de nomenclature budgétaire et comptable (Passage à la norme M57) obligatoire en 2024 mais par prudence nous anticipons ce passage.

Ajuster le budget d'investissement pour faire face aux aléas induit d'un chantier de rénovation tels que celui du groupe scolaire (Augmentation des couts des matériaux et des matières premières) en effectuant un virement de la section de fonctionnement à celui d'investissement.

Je vous propose la décision modificative suivante :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : + 26 650 €	Dépenses : + 30 650 €
Chapitre : 040 Travaux En Régie 2116 : - 6 055 € CIMETIERE 21318 : - 7 845 € RENE VIDAL Sous Total : - 13 900€	Chapitre : 65 6518 : + 4 000 € M57 Chapitre : Virement à la sect.° investissement 023 : + 26 650 €
Chapitre : 20 2051 : + 150 € SITE INTERNET	
<u>Opération</u> : 9012 Bâtiments communaux 21318 : - 10 000 € 2183 : - 3 100 € Sous total : -13 100€	
<u>Opération</u> : 9020 Groupe scolaire 21312 : + 36 400 € 2151 : + 15 600 €	



Sous total : + 52 000 € <u>Opération</u> : 9022 Cimetière 2116 : + 1 500 € CIMETIERE	
Recettes : + 26 650 €	Recettes : + 30 650,00 €
<u>Chapitre</u> : Virement de la sect.° fonctionnement 021 : + 26 650 €	<u>Chapitre 73 : Impôts et taxes</u> 7351 : + 5 000 € Taxe finale électricité 7381 : + 33 900 € Taxe additionnel aux droits de mutation Sous Total : + 38 900€ <u>Chapitre 77 : Produits exceptionnels</u> 7788 : + 5 650 € Remboursement sinistre assurance <u>Chapitre : 042 Travaux En Régie</u> 722 : -13 900 €
Total : 0,00 €	Total : 0,00 €

021 ET 023 = virement à la sect° de fonct./invest.
040 ET 042 = Ecritures travaux en régie

Le conseil municipal est invité à approuver la décision modificative exposée.

Adopté à l'unanimité



Candillargues

7. Questions orales

Cloture de la séance : 19h03

Le secrétaire de séance
Morgan HILLAIRE



Le Maire,
Anthony Melin

